

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
des délibérations du Conseil Municipal**

-----  
**Séance du 04 avril 2024**  
-----

**OBJET : AFFAIRE N° 6.4**

Compte administratif pour l'exercice  
2023 – Budget Principal

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le Quatre Avril, le Conseil Municipal de la Commune de Trois-Bassins, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie - Salle du Conseil - sous la présidence de M. AURE Fabien, 1<sup>er</sup> Adjoint.

**PRESENTS**

Mme ABSYTE Brigitte (2<sup>ème</sup> Adjt) - M. ZEPHIR Jackson (3<sup>ème</sup> Adjt) -  
Mme FLORESTAN Nadine (4<sup>ème</sup> Adjt) - M. POTHIN Joseph (5<sup>ème</sup> Adjt) -  
Mme JANNIN Jocelyne (6<sup>ème</sup> Adjt) - M. FONTAINE Christopher -  
M. VAITY Bruno - Mme HOARAU Gertrude - M. LIN KWANG Joseph -  
Mme ZITTE Danielle - Mme AURE Jacqueline - M. LEBON Eddie -  
Mme FURCY Florelle - M. BOURGOGNE Pierre - Mme FRUTEAU  
Nadège - Mme FAIN Marie Yveline.

**EXCUSES**

M. SADEYEN Frédéric (Procuration donnée à M. POTHIN Joseph)  
Mme DE LAVERGNE Agathe (Procuration donnée à M. PAUSE Daniel)  
M. MAURIN Jorris (Procuration donnée à M. AURE Fabien)  
Mme RAMANY Nathalie (Procuration donnée à M. ZEPHIR Jackson)

**ABSENTS**

Mme SANDANCE Chantal - M. M'BAJOURMBE Bryan -  
M. RAMAKISTIN Roland - M. AURE Yves - Mme DEPEHI Bernadette -  
M. CLAIN Patrick - Mme VAITY Cathy.

**NOTA** : Le Président soussigné certifie que la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal a été affichée le 10 avril 2024, que la convocation a été faite le 21 mars 2024 et que le nombre de membres en exercice étant de 29 le nombre de membres présents est de 17.

Les conditions de quorum étant remplies, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Mme HOARAU Gertrude qui accepte, est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Le Maire présente les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2023.

*Ceci exposé, le Maire demande aux élus de faire part de leurs questions et/ou remarques, et s'ils souhaitent avoir un complément d'informations ou d'explications.*

*Le Maire souligne le résultat exceptionnel du compte administratif 2023 et la bonne santé de la collectivité.*

*Le Maire donne la parole à M. RAMSAMY, le Conseiller aux Décideurs Locaux, qui confirme les résultats et la bonne gestion de la collectivité. Il précise que le délai global de paiement est de 18 jours en 2023, il indique que c'est un indicateur qui témoigne de la performance de la commune.*

*Il précise qu'il aura l'occasion de présenter au Conseil Municipal dans les mois à venir l'étude comptable détaillée qui sera réalisée avec l'accord de la collectivité par DGFIP.*

*Il est acté qu'aucune autre remarque ni demande d'information n'a été formulée par les membres présents.*

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que Monsieur AURE Fabien, 1<sup>er</sup> Adjoint, a été désigné pour présider la séance au cours de laquelle il est procédé au vote du compte administratif ;

Considérant que Monsieur PAUSE Daniel, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur AURE Fabien, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, pour le vote du compte administratif ;

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par l'ordonnateur ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve par 20 voix pour, 00 voix contre, le compte administratif 2023, lequel peut se résumer de la manière suivante :

		Fonctionnement	Investissement	Total
<b>Recettes</b>	Réalisations (1)	13 841 467,15	9 671 573,80	23 513 040,95
<b>Dépenses</b>	Réalisations (2)	11 872 291,75	13 030 276,95	24 902 568,70
<b>Résultat</b>	Résultat (3=1-2)	1 969 175,40	-3 358 703,15	-1 389 527,75
	Résultat antérieur (4)	1 290 581,47	1 243 929,99	2 534 511,46
	Résultat clôture (5=4+3)	3 259 756,87	-2 114 773,16	1 144 983,71
	Reste à réaliser 2023			
	Recettes (a)		5 878 887,25	5 878 887,25
	Dépenses (b)		3 231 746,22	3 231 746,22
	Solde (6=a+b)	0,00	2 647 141,03	2 647 141,03
<b>Résultat cumulé</b>	Excédent	3 259 756,87	532 367,87	3 792 124,74
	Déficit (besoin de financement)			

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Accusé de réception en préfecture  
974-219740230-20240404-CA\_2023\_Princ-BF  
Date de télétransmission : 17/04/2024  
Date de réception préfecture : 17/04/2024

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- arrête les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

**Pour extrait certifié conforme**



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740230-20240404-CA\_2023\_Princ-BF  
Date de télétransmission : 17/04/2024  
Date de réception préfecture : 17/04/2024

Ville de Trois Bassins – Budget ville – Compte administratif – 2023

V - ANNEXES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 29  
 Nombre de membres présents : 17  
 Nombre de suffrages exprimés : 20

VOTES :  
 Pour : 20  
 Contre : 00  
 Abstentions : 00

Date de convocation : Le 21 Mars 2024

Présenté par le Maire,

A Trois Bassins, le 04 avril 2024

Délibéré par le Conseil Municipal, réunie en session ordinaire,

A Trois Bassins, le 04 avril 2024

Les membres du conseil municipal,



NOM - Prénoms	Emargement	NOM - Prénoms	Emargement
AURE Fabien		LEBON Eddie	
ABSYTE Brigitte		FURCY Florelle	
FONTAINE Christopher		BOURGOGNE Pierre	
SANDANCE Chantal		SADEYEN Frédéric	
VAITY Bruno		POTHIN Joseph	
JANNIN Jocelyne		MAURIN Jorris	
M'BAJOURMBE Bryan		RAMANY Nathalie	
HOARAU Gertrude		FRUTEAU Nadège	
LIN KWANG Joseph		RAMAKISTIN Roland	
ZITTE Danielle		AURE Yves	
FLORESTAN Nadine		DEPEHI Bernadette	
DE LAVERGNE Agathe		CLAIN Patrick	
ZEPHIR Jackson		VAITY Cathy	
AURE Jacqueline		FAIN Marie Yveline	

Certifié exécutoire par le....., compte tenu de la transmission en préfecture, le ..... et de la date de publication le.....

Accusé de réception en préfecture  
 974-219740230-20240404-CA\_2023\_Princ-BF  
 Date de télétransmission : 17/04/2024  
 Date de réception préfecture : 17/04/2024